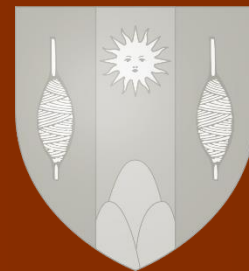


Commune de

Belmont de la Loire

Département de la Loire



2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Arrêté le 27 janvier 2017

Approuvé le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne : Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne - Tél/fax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

Préambule.....	2
La structure du PADD de Belmont-de-la-Loire.....	3
Défi n°1 : Favoriser les activités économiques et consolider la structure en commerces et services	4
Défi n°2 : Améliorer le cadre de vie et développer l’attractivité de la commune	6
Défi n°3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et le cadre environnemental	8
Représentation graphique des orientations du PADD	10

P réambule

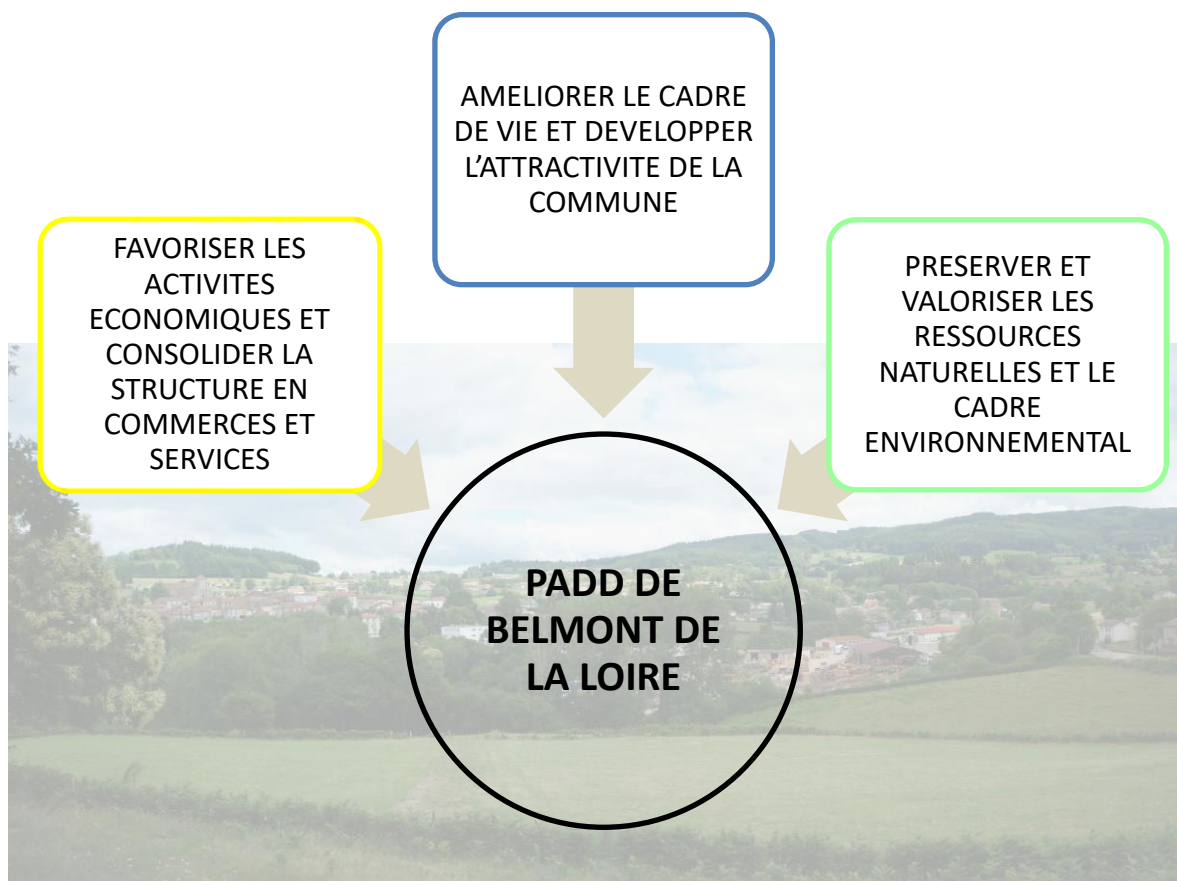
Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du bassin de vie du Sornin.

Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune de BELMONT DE LA LOIRE :



La structure du PADD de BELMONT DE LA LOIRE

PADD DE BELMONT DE LA LOIRE

FAVORISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET CONSOLIDER LA STRUCTURE EN COMMERCES ET SERVICES

↳ Conforter la structure de commerces et services, dont la santé

↳ Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi

AMELIORER LE CADRE DE VIE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

↳ Accompagner le développement résidentiel

↳ Redynamiser et aménager le cœur de village

PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

↳ Maintenir une agriculture dynamique

↳ Protéger les milieux et ressources naturels et le capital paysager

DEFI N°1

**FAVORISER LES ACTIVITES
ECONOMIQUES ET CONSOLIDER
LA STRUCTURE EN COMMERCES
ET SERVICES**



OBJECTIF N°1

**Conforter la structure de
commerces et services,
dont la santé**



CONSTATS :

Pôle secondaire du bassin de vie du Sornin, Belmont de la Loire, constitue un bourg relais dynamique avec une structure commerciale et de services bien représentée (16 commerces sont en activité). Cette structure est néanmoins fragile et de nombreux commerces ont disparu au cours de ces vingt dernières années. L'évasion commerciale, vers Chauffailles principalement, est donc aujourd'hui conséquente et la commune doit aussi faire face à un avenir incertain concernant les services médicaux.

La commune n'en reste pas moins attractive en témoigne le solde migratoire positif et en hausse depuis 1968. Belmont de la Loire bénéficie en effet, d'une image qualitative en partie due à son bon niveau d'équipements publics (2 écoles, équipements sportifs, salle des arcades, maison de retraite, service de secours....)



ORIENTATIONS :

- **Consolider l'offre commerciale** afin de limiter l'évasion commerciale et d'assurer une complémentarité dans l'offre
- **Sensibiliser la population à la fréquentation des commerces locaux**
- **Améliorer l'accessibilité de certains commerces** dont la pharmacie et engager une réflexion sur la réorganisation (regroupement des commerces) de l'activité commerciale pour impulser une nouvelle dynamique
- **Mettre en place un traitement adapté de l'environnement commercial** (cheminements, stationnement, visibilité de l'offre, signalétique, circulation...)
- **Conforter l'offre de services dont les équipements de santé** : création d'une maison médicale, résidence personnes âgées, réhabilitation de la maison familiale
- **Optimiser la circulation et le stationnement en cœur de village**
- **Assurer la pérennité et la qualité des services publics de la commune** dont l'école, projet de déménagement de la mairie en centre-ville...



DEFI N°1

**FAVORISER LES ACTIVITES
ECONOMIQUES ET CONSOLIDER
LA STRUCTURE EN COMMERCES
ET SERVICES**

OBJECTIF N°2

**Favoriser le développement
des entreprises et de
l'emploi**

CONSTATS :

Une économie forte existe à Belmont de la Loire, tournée vers l'industrie avec la filière mécanique générale et usinage, la filière bois, bien évidemment, très présente et la filière textile. La commune dispose ainsi de plusieurs pôles d'activités (ZA du Pont, de Pézeron, des Quatre Vents) dont la zone d'activité intercommunale des Quatre Vents récemment viabilisé d'une superficie de 5ha. 3 ateliers partagés ont été réalisés par la communauté de communes de Charlieu-Belmont, le reste de la zone est disponible.

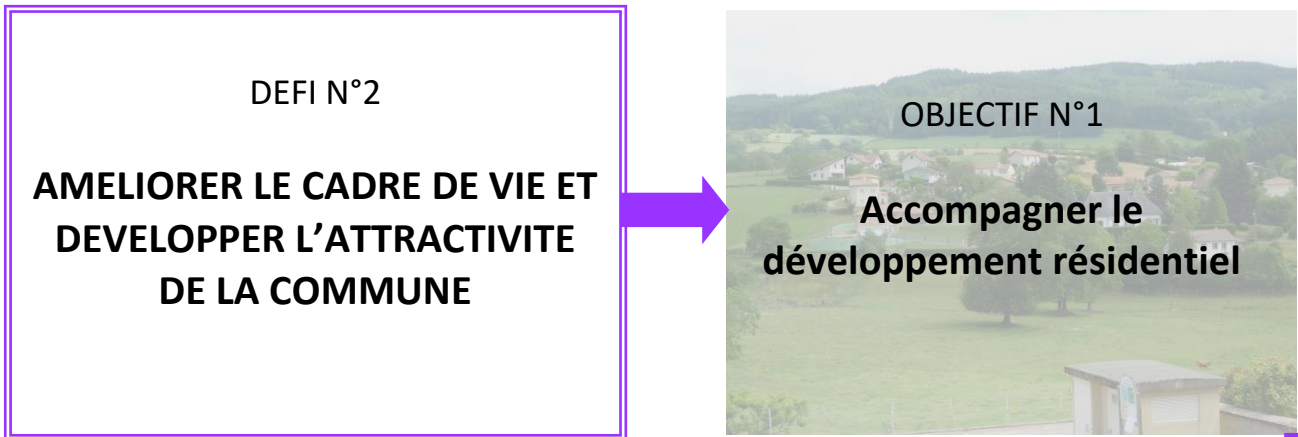
Un tissu artisanal et commercial, riche et varié, fait de BELMONT DE LA LOIRE une commune créatrice d'emplois et dynamique. Sans oublier l'origine rurale et agricole de la commune où les éleveurs sont encore nombreux à participer à ce dynamisme.

Enfin, la commune bénéficie d'atouts touristiques (paysage de moyenne montagne, chemins de randonnées, base de loisirs...) qui en font une commune attractive pour les touristes en recherche de tranquillité. La commune affiche d'ailleurs un taux de résidences secondaires important (17% soit 161 résidences secondaires).

Au total, le territoire communal offre un peu plus de 400 emplois salariés et bénéficie donc d'un bon rapport habitat/emploi. Cependant, la part des actifs ayant un emploi résidant sur la commune diminue régulièrement depuis 1982 où elle atteignait 83,5% contre 44,7 % aujourd'hui.

ORIENTATIONS :

- **Renforcer le positionnement de Belmont de la Loire comme un territoire charnière entre 3 pôles d'emplois :** Chauffailles, Charlieu et Cours la Ville
- **Pérenniser les activités industrielles et artisanales existantes** en permettant leur développement sur site
- **Veiller à maintenir une offre adaptée pour l'accueil d'activités artisanales et de PME/PMI** par une offre foncière ou immobilière adéquate (ateliers partagés) et **optimiser l'espace disponible à la zone d'activités des Quatre Vents**
- **Optimiser et valoriser la ressource bois** (activités de première transformation : écorçage, étuvage, sciage, et seconde transformation)
- **S'appuyer sur le réseau de fibre optique pour consolider le tissu économique et implanter de nouvelles activités**
- **Favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole** (cf. défi n°3-objectif n°1)
- **Renforcer le potentiel de développement touristique :**
 - redynamiser le camping
 - améliorer la base de loisirs du plan d'eau
 - valoriser la ferme des Arcades et son parc : lien entre les Arcades, la ferme et la base de loisirs, création d'un espace de détente accessible aux enfants et aux personnes âgées...
 - développer le tourisme vert/l'agrotourisme et la diffusion de produits locaux
 - accentuer la promotion touristique du territoire



CONSTATS :

Malgré un solde migratoire positif depuis 1968, témoin d'une certaine attractivité de la commune, Belmont de la Loire a connu une baisse importante de population jusqu'en 1999 (-158 habitants entre 1968 et 1999). La commune de Belmont de la Loire a néanmoins récemment stoppé son érosion démographique et enregistré une légère hausse de population entre 1999 et 2012 (+5% soit +76 habitants) grâce à une nette augmentation du solde migratoire. Le solde naturel reste quant à lui largement déficitaire et le taux de natalité faible (8,3‰).

L'augmentation de population survenue après 1999 s'est accompagnée d'une accélération du rythme de construction de logements neufs avec une moyenne de 8 par an depuis 2000. Le parc des résidences principales a ainsi progressé de 16,6% entre 1999 et 2012 passant de 584 à 681. Le taux de logements vacants est quant à lui important et en hausse avec 103 logements et 10,9% du parc total (7,8% en 1999).

ORIENTATIONS :

- **Répondre aux besoins en logements** (en cohérence avec les objectifs du SCOT (39 logements restant sur les 62 d'ici 2022) et favoriser une croissance démographique maîtrisée de l'ordre de +4%
- **Regrouper et densifier l'urbanisation future afin de limiter la consommation d'espace et de préserver les paysages :**
 - privilégier la densification des secteurs urbains les plus proches du bourg
 - stopper le développement des constructions diffuses et respecter les zones d'urbanisations prioritaires définies dans le SCOT (le bourg et Biesse)
 - inciter à d'autre mode d'habitat que le modèle pavillonnaire et construire de manière plus dense : densité des futures constructions de 15 à 25 logements/ha.
- **Produire une offre de logements diversifiée et adaptée aux différents ménages :**
 - Adapter l'offre de logements locatifs sociaux à la demande
 - prévoir des logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes ménages dont le locatif représente une étape intermédiaire dans le parcours résidentiel
 - encourager à la réhabilitation des logements vacants notamment dans le bourg
 - offrir une offre foncière suffisante pour la construction de logements en accession à la propriété
- **Améliorer la capacité du réseau d'assainissement et de la station d'épuration**
- **Prendre en compte les risques (inondations, tempête, TMD...) et nuisances éventuels**

DEFI N°2

**AMELIORER LE CADRE DE VIE ET
DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE
DE LA COMMUNE**

OBJECTIF N°2

**Redynamiser et aménager
le cœur de village**



CONSTATS :

Le centre bourg de Belmont de la Loire s'est développé au centre de la commune, dans un cirque naturel dominant la vallée de l'Aaron, depuis l'espace le plus plan du versant, c'est-à-dire autour de l'église.. Le bourg de Belmont est structuré en plusieurs pôles ou espaces bien identifiables répondant chacun à des fonctions différentes et complémentaires :

- un secteur commercial concentré autour de la rue du commerce, de la place du monument aux morts et de la bordure Sud de la place de l'église et constituant un front urbain dense et continu où le taux de logements vacants est important et en évolution croissante,
- une partie « haute » plus aérée regroupant un ensemble de services : la mairie, les écoles, la communauté de communes, la maison de retraite, les Arcades...,
- une zone verte à vocation touristique en contrebas du bourg.

Les espaces publics participent à la création d'espaces de « respiration » dans cette ambiance minérale et valorisent le cadre urbain. Il s'agit notamment du square à l'arrière de l'église, des places du monument aux morts, d'Erfweiler... Certains d'entre eux mériteraient cependant d'être davantage mis en valeur.

ORIENTATIONS :

- **Inciter autant que possible à la réhabilitation des logements vacants dans le bourg** (15% des logements à créer soit 11 unités) **et initier des opérations de renouvellement urbain et de curetage** afin de stopper le dépeuplement du bourg au profit de la périphérie et de lutter contre le risque de dévitalisation du centre bourg
- **Conforter et dynamiser la structure commerciale** (cf. défi n°1)
- **Poursuivre l'embellissement des espaces publics** (place du monument aux morts, parvis de l'église...) **et du bourg en général** dans le cadre du COCA en partenariat avec le Département de la Loire
- **Valoriser le patrimoine bâti remarquable** : l'ancien couvent, la ferme des Arcades...
- **Résorber les points noirs paysagers** dus à la présence de bâti abandonné
- **Permettre la réhabilitation du site industriel de l'ancienne usine textile route de Chauffailles**
- **Améliorer la circulation dans le centre bourg** (valorisation d'une trame verte dédiée aux modes doux) **et organiser le stationnement**
- **Favoriser le lien et l'articulation entre les différents pôles de la commune**, notamment entre la base de loisirs et le centre bourg

DEFI N°3

**PRESERVER ET VALORISER LES
RESSOURCES NATURELLES ET
LE CADRE ENVIRONNEMENTAL**



CONSTATS :

Les conditions topographiques et climatiques, la faible valeur agronomique des terres, la concurrence avec les espaces forestiers et l’urbanisation rendent l’activité agricole difficile, mais indispensable à l’équilibre communal. 16 exploitations agricoles sont encore recensées en 2010.

La Surface Agricole Utile (SAU) communale représente 1015ha soit 42% de la commune. Les prairies sont majoritaires avec 76% de la SAU. L’activité agricole constituée d’une douzaine d’exploitations encore en activité est en effet majoritairement tournée vers l’élevage bovin.

A l’échelle du territoire communal, les terres agricoles (déclarées à la PAC) représentent 918,5ha (dont 836ha de prairies) soit 38,7% de la commune.

ORIENTATIONS :

- **Préserver l’outil de travail des agriculteurs (les terres agricoles) et pérenniser les sièges d’exploitation** notamment en évitant leur enclavement et en permettant leur développement
- **Maintenir l’équilibre entre les espaces ouverts et les espaces boisés : contenir l’avancement de la forêt** au détriment des prairies et de la diversité des paysages
- **Limiter le mitage de l’espace rural et maîtriser les surfaces urbanisables :**
 - limiter la consommation de foncier à l’intérieur des zones urbanisées du bourg et de Biesse et au secteur du cimetière (soit 4ha max pour les 10 prochaines années) pour l’habitat et au remplissage des zones d’activités existantes (4ha restant pour la zone des Quatre vents)
 - favoriser un urbanisme plus regroupé afin de limiter les conflits entre le développement urbain et les exploitations
 - être vigilant quant aux possibilités de changement de destination d’anciens bâtiments agricoles (prise en compte des périmètres de réciprocité au même titre que pour les constructions neuves)
- **Développer les liens entre producteurs et consommateurs :** vente à la ferme, circuit de distribution local

DEFI N°3

**PRESERVER ET VALORISER LES
RESSOURCES NATURELLES**



OBJECTIF N°2

**Protéger les milieux et
ressources naturels et le
capital paysager**



CONSTATS :

Située dans les Monts du Beaujolais, aux confins de la Loire, du Rhône et de la Saône et Loire, Belmont de la Loire s’inscrit dans un écrin de verdure de 2371 hectares dont plus de la moitié en forêt. Rappelons que la commune est soumise aux dispositions de la loi Montagne.

L’alternance, des espaces boisés, des pâturages et des hameaux conjugués à un relief mouvementé confèrent des ambiances paysagères de grande qualité dans un environnement naturel encore préservé. La commune dispose en effet, d’une biodiversité intéressante liée notamment aux milieux humides situés en tête de bassin versant ou aux abords des cours d’eau.

La commune doit cependant faire face à la fermeture progressive des paysages due à une forestation croissante. Enfin, les équipements épuratoires de la commune sont aujourd’hui obsolètes et source de pollution au milieu naturel.



ORIENTATIONS :






- **Préserver les continuités écologiques entre la couverture forestière, les cours d’eau** (*l’Aaron et le Trémontet* notamment) **et milieux humides** et préserver la qualité des têtes de bassin versant
- **Inciter les propriétaires à l’entretien et à la valorisation des parcelles boisées :** informer sur le remembrement forestier, diversifier les plantations (feuillus), assurer une gestion sylvicole compatible avec la biodiversité
- **Conserver les points de vue** sur le bourg ainsi que les vues dégagées depuis les points hauts ou certaines routes en balcon
- **Maintenir la lisibilité de la silhouette du centre bourg**
- **Protéger les périmètres de captage d’eau potable** (l’ensemble des périmètres immédiats ont été clôturés entre 2012 et 2013 et 2 stations de reminéralisation ont été mises en services en 2015) et valoriser les ressources en eau pour sécuriser l’alimentation en eau notamment en période estival
- **Améliorer la qualité de l’eau :** poursuivre les investissements sur le réseau d’assainissement réalisés depuis 2011 et prévoir le remplacement de la STEP
- **Sauvegarder les éléments de patrimoine disséminés dans la campagne**



REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD




DEFI N°1 : FAVORISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET CONSOLIDER LA STRUCTURE EN COMMERCE ET SERVICES

-  Pérenniser les activités économiques existantes
-  Optimiser l'espace disponible des zones d'activités
-  Pérenniser les exploitations agricoles
-  Poursuivre la valorisation et la diversification de la base touristique et de loisirs
-  Conserver des possibilités d'extensions résidentielles post 2022









DEFI N°2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

-  Prioriser l'urbanisation autour des secteurs équipés du bourg et de Biesse
-  Limiter le développement de l'habitat diffus

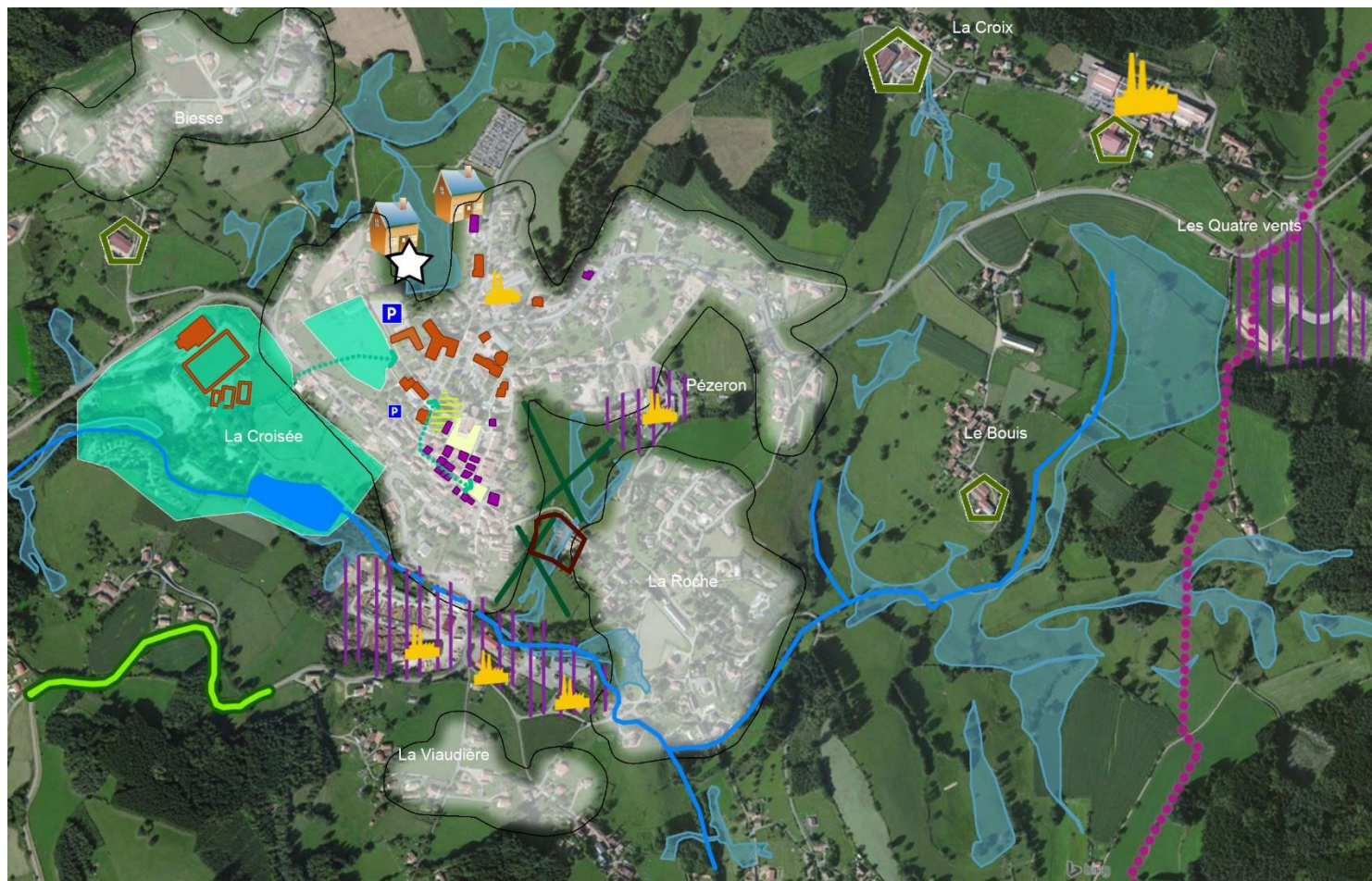
DEFI N°3 : PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

-  Valoriser les ressources naturelles (bois) et contenir l'avancée des boisements au détriment des espaces agricoles






Préserver les espaces naturels remarquables :

-  ZNIEFF I
-  Zones humides
-  Assurer la protection des captages en eau potable
-  Préserver les vues dégagées depuis les axes secondaires
-  Conserver une coupure verte entre le bourg et les quartiers résidentiels Est
-  Conserver la qualité des façades urbaines
-  Maintenir les cônes de vues sur le bourg
-  Maintenir les points de vues panoramiques
-  Prendre en compte le risque de transport de matières dangereuses (canalisation de gaz)
-  Préserver les espaces agricoles et de nature ordinaire


REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD



DEFI N° 1 : FAVORISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET CONSOLIDER LA STRUCTURE EN COMMERCE ET SERVICES

-  Pérenniser les activités économiques existantes et optimiser le potentiel foncier
-  Renforcer le potentiel de développement touristique
-  Maintenir et renforcer la qualité des équipements collectifs
-  Pérenniser et étoffer la structure commerciale et de services dont les services de santé
-  Pérenniser les exploitations agricoles

DEFI N° 2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

-  Optimiser les secteurs déjà urbanisés



Conserver des possibilités d'extensions résidentielles post 2022



Développer une offre de logements adaptés aux personnes âgées



Favoriser le lien et l'articulation entre les différents pôles



Aménager les espaces publics : place du monuments aux morts, parvis de l'église



Replacer la mairie au coeur du centre ville








Développer le potentiel de stationnement



Regrouper les services techniques municipaux

DEFI N° 3 : PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

-  Préserver une coupure verte entre le bourg, les quartiers résidentiels Est et la zone d'activités
-  Contenir "l'avancée" des espaces boisés
-  Préserver les vues dégagées depuis les routes en balcon
-  Préserver les zones humides
-  Prendre en compte le risque de transport de matières dangereuses (canalisation de gaz)